

Légionellose : Appel à la vigilance

Contexte

La direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale investigue actuellement un agrégat spatiotemporel de 4 cas de légionellose. Ces cas ont été déclarés depuis le début du mois d'octobre et leurs dates de début des symptômes s'échelonnent entre le 27 septembre et le 14 octobre 2018. Ces personnes ont en commun d'avoir fréquenté ou de résider à la Haute-Ville de Québec (secteurs de la Colline parlementaire et du quartier Montcalm). L'enquête épidémiologique se poursuit afin de déterminer si ces cas peuvent être liés à une même source de contamination. Il est cependant possible qu'il s'agisse de cas sporadiques (sans aucune source en commun).

La vérification des tours de refroidissement des édifices environnants est en cours.

RAPPEL SUR LA LÉGIONELLOSE

- La légionellose est une infection respiratoire causée principalement par la bactérie *Legionella pneumophila*.
- La bactérie prolifère dans l'eau entre 25°C et 40°C. Les sources d'infection les plus fréquentes sont les tours de refroidissement à l'eau, les spas et les chauffe-eau.
- Il n'y a pas de transmission interhumaine de la maladie.
- La période d'incubation est généralement de 2 à 10 jours.
- La légionellose se présente le plus souvent sous la forme de la maladie du légionnaire qui cause une pneumonie liée à de la toux, de la fièvre et une dyspnée progressive.
- Certains facteurs augmentent le risque de maladie du légionnaire: sexe masculin, tabagisme, consommation d'alcool, âge avancé, malnutrition, maladie chronique (ex. diabète) et immunosuppression.
- La maladie du légionnaire ne peut être différenciée cliniquement et radiologiquement des pneumonies causées par d'autres agents. Des analyses de laboratoire sont nécessaires pour confirmer le diagnostic.
- La létalité de la légionellose peut atteindre 15 %.

INTERVENTIONS ATTENDUES DES CLINICIENS

- <u>Augmenter votre indice de suspicion clinique</u> pour la légionellose chez toute personne avec une pneumonie acquise en communauté, en particulier si la personne réside ou fréquente les secteurs de la <u>Colline</u> parlementaire et du quartier Montcalm.
- Procéder aux tests suivants <u>pour tous les cas suspects</u> de légionellose :
 - Recherche de l'antigène de Legionella du sérogroupe 1 dans l'urine.
 - <u>Culture des expectorations fortement encouragée</u>
 (ou des sécrétions bronchiques si une
 bronchoscopie est effectuée ou si la personne est
 intubée) pour la recherche de Legionella;
- Conserver tous les prélèvements de sécrétions ou d'expectorations pour un envoi au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ). Le prélèvement doit être envoyé d'emblée au LSPQ si l'infection par *Legionella* est confirmée (ex. présence de l'antigène urinaire) même si la culture est négative au laboratoire hospitalier (le LSPQ peut procéder à une analyse spécifique par PCR).

Déclarer rapidement les cas confirmés à la DSPublique puisque la légionellose est une maladie à déclaration obligatoire (MADO).

Par Nathanaëlle Thériault, M.D. Équipe Prévention et protection des maladies infectieuses

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Guide d'intervention provincial sur la légionellose : http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000776/

Les Info-MADO sont accessibles en ligne : https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/expertiseet-partenariat/sante-publique/maladiesinfectieuses/maladies

Pour joindre la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale :

- ► Jour: 418 666-7000, poste 250
- ► Soir, fin de semaine, congé férié : 418 648-2176